

Programme opérationnel du FEAMPA

Présentation au Comité national de suivi informel
FEAMP
25 septembre 2020

Sommaire

1. Présentation des principes d'élaboration de la maquette

2. Point d'étape du calendrier d'élaboration du PO Post 2020 dont

Consultation Nationale du Débat Public (CNDP)

Evaluation Socio-Environnementale (ESE)

3. Présentation de la V0 du programme opérationnel post 2020

Retour sur l'enquête auprès des socio-professionnels

Présentation de la stratégie, en lien avec les études et plans d'actions alimentant les travaux (Etude déchets, étude petite pêche côtière, PSNPDA, plans d'action RUP)

Echanges avec le Comité

1. Présentation des principes d'élaboration de la maquette



2. Point d'étape du calendrier de l'élaboration du Programme Opérationnel post 2020

3. Présentation de la V0 du Programme Opérationnel FEAMP post 2020



AMO à la préparation du programme opérationnel du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) 2021-2027

Comité National de Suivi informel

Séminaire de travail autour de la V1 du PO FEAMP (chapitres 1 et 2)

25 septembre 2020

en collaboration avec



Étude financée avec
le fonds FEAMP





Sommaire

1

Calendrier du PO national et méthode d'élaboration du PO (p. 3 à 7)

2

Architecture et contenu du PO (p. 8 à 17)

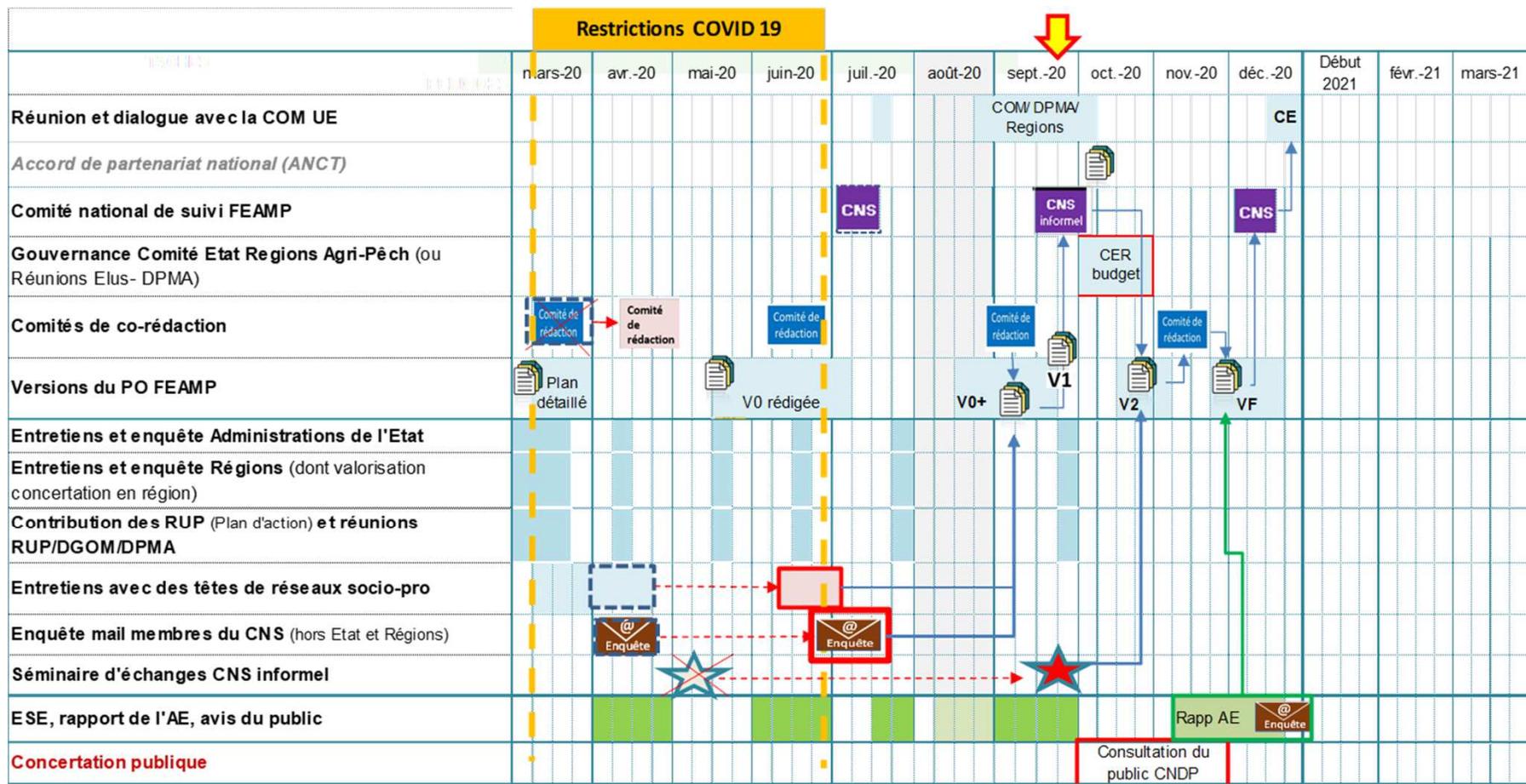
3

Suite de la démarche (p. 18)

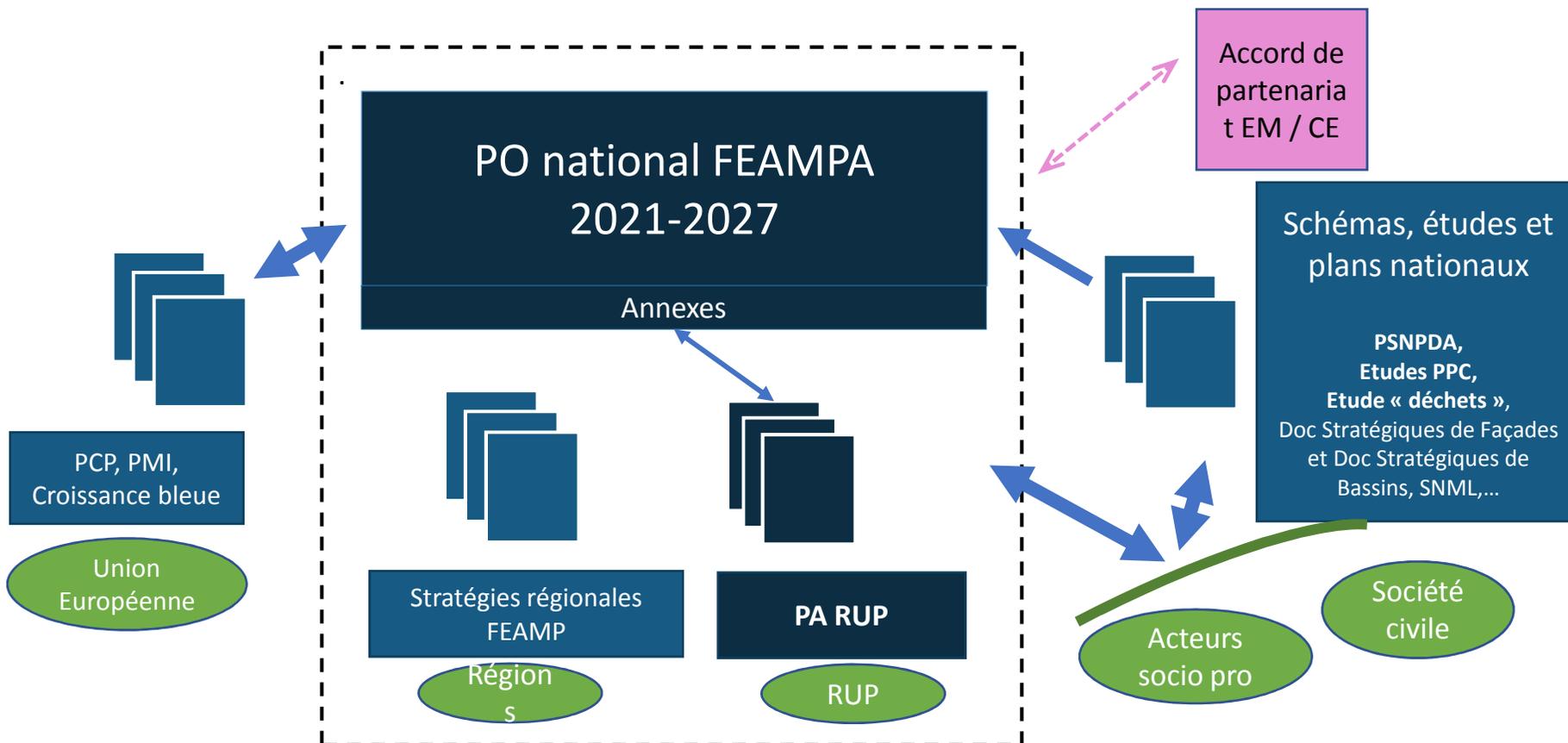
1

Calendrier et méthode d'élaboration du PO national (rappels)

1.2 - Calendrier



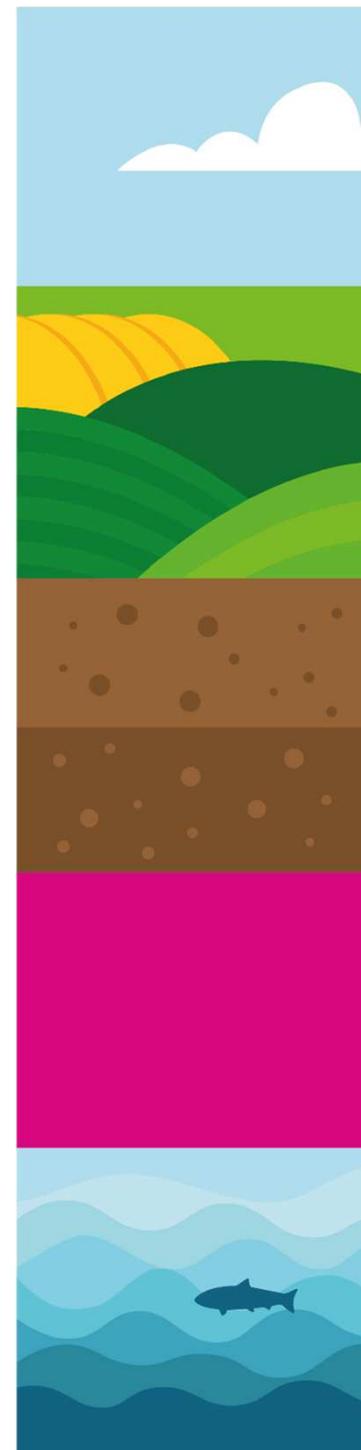
1.2 - Composantes du PO national FEAMPA et acteurs impliqués (rappel)



Etudes « Déchets plastiques en milieu marin » et « petite pêche côtière »

Comité national de suivi du FEAMP

25 septembre 2020



AVANT-PROPOS

Sont présentés des résultats d'études menées par des cabinets de conseils sélectionnés par FranceAgriMer, résultats qui ont été transmis à la DPMA pour alimenter les réflexions sur le Programme opérationnel du FEAMP.

Les actions proposées ci-dessous sont des propositions faites par ces sociétés, et ne reflètent pas la position de FranceAgriMer, ou celles de la DPMA.

Résultats étude « FEAMP - déchets plastiques »

<https://www.franceagrimer.fr/filiere-peche-et-aquaculture/Actualites/2020/La-reduction-de-l-impact-sur-l-environnement-des-dechets-plastiques-dans-la-filiere-peche-et-aquaculture>

  LE GROUPE

Sabine MENEUT

deux filiales Elcimai

- ◆ Propositions d'un plan d'actions pour la réduction de l'impact sur l'environnement des déchets plastiques en milieu marin
- ◆ Octobre 2019 – Juillet 2020
- ◆ Un plan d'action composé de 6 axes et de 20 actions

Action 1.1.1* : Soutenir des projets portant sur l'analyse quantitative et qualitative des gisements (en mer/à terre) de déchets plastiques des filières de la pêche et de l'aquaculture

Axe N°1 : Etat des connaissances des flux, diagnostic de la situation et suivi de l'évolution des objectifs de progrès

Descriptif



Cette action vise à :

- Compléter l'état actuel des connaissances en mettant en commun les différents travaux réalisés ;
- Suivre l'évolution des gisements de déchets plastiques des filières de la pêche et de

Le suivi de l'évolution des flux sera dynamique, et pourra être réalisé à l'échelle nationale, régionale, ou de la façade maritime.

Une communication de ces évolutions et des connaissances actuelles sera mise en place, par l'intermédiaire d'une plateforme de partage et/ou l'émission d'un rapport annuel.

Des exemples concrets d'initiatives :

- Mettre en place une dynamique d'observation structurée et si possible harmonisée et publier les résultats de l'évolution des flux de déchets via une plateforme de partage et/ou un rapport annuel.
- Soutenir les projets visant à interpréter et mutualiser les résultats des interprétations des opérations de collecte des prises accessoires de plastiques.



Objectif n°1.1

Améliorer la connaissance des gisements de déchets plastiques

Parties prenantes (liste indicative)



Pilotes : Etat – Région

Partenaires : DIRM – Port – IFREMER – CEDRE – Coopération Maritime – Agence Nationale de la recherche

Bénéficiaires : Associations – Entreprises – Chercheurs / Scientifiques – Organisations professionnelles – Instances représentatives nationales / locales

Aspect économique



Sources de financements :

ADEME – Région – EPCI
(Investissements, Etudes, AMI, AP, CPER)

Dans le respect de la complémentarité des différents fonds

Indicateurs de suivi



Indicateurs FEAMP :

- IR 8 : Nombre de personnes bénéficiaires
- IR 10 : Efficacité du système de « collecte, gestion et utilisation des données » dans la qualité requise

Autres indicateurs :

- Nombre de projets de mutualisation des résultats soutenus
- Quantité de déchets identifiés

◆ Plan d'action

Axe	Objectif	Action
Axe n° 1 : Etat des connaissances des flux, diagnostic de la situation et suivi de l'évolution des objectifs de progrès	<i>Objectif 1.1 : Améliorer la connaissance des gisements de déchets plastiques</i>	1.1.1 : Soutenir des projets portant sur l'analyse quantitative et qualitative des gisements (en mer/à terre) de déchets plastiques de la filière pêche et aquaculture
	<i>Objectif 1.2 : Améliorer la connaissance des impacts sur les services écosystémiques</i>	1.2.1 : Soutenir les études portant sur les risques physico-chimiques et les impacts toxicologiques des déchets plastiques marins
	<i>Objectif 1.3 : Améliorer la connaissance des pratiques</i>	1.3.1 : Soutenir les études des points critiques à maîtriser pour limiter les pertes en mer ainsi que les études des pratiques actuelles de prévention/gestion (en mer/à terre) des déchets plastiques de la filière pêche et aquaculture

◆ Plan d'action

Axe	Objectif	Action
Axe n°2 : Prévention et réduction des matières plastiques	<i>Objectif 2.1 : Développer l'écoconception des engins et équipements de pêche et aquacoles</i>	2.1.1 : Soutenir les efforts de recherche pour le développement de matériaux écoconçus afin de substituer les matières plastiques actuelles
		2.1.2 : Développer la traçabilité des équipements de pêche et aquacoles
		2.1.3 : Ecoconcevoir les engins de pêche et les équipements aquacoles afin de faciliter la récupération des déchets plastiques présents en mer et leur valorisation aval
	<i>Objectif 2.2 : Accompagner les acteurs pour améliorer les usages</i>	2.2.1 Soutenir la R&D pour allonger la durée d'usage des outils de pêche et d'aquaculture (évitant leur perte en mer, leur dégradation)
	<i>Objectif 2.3 : Soutenir le réemploi et la réutilisation des engins de pêche et aquacoles</i>	2.3.1 : Soutenir et renforcer les filières et les savoir-faire de réparation des engins de pêche et des équipements d'aquaculture
		2.3.2 : Soutenir la création de recycleries/ressourceries pour la pêche et l'aquaculture

◆ Plan d'action

Axe	Objectif	Action
Axe n° 3 : Solutions de précollecte et dispositifs de collecte des déchets plastiques de la filière pêche et aquaculture	<i>Objectif 3.1 : Développer les dispositifs de précollecte en mer</i>	3.1.1 : Développer et mettre en place des dispositifs pour faciliter la précollecte en mer
		3.1.2 : Professionaliser et soutenir la précollecte des engins de pêche fantôme
	<i>Objectif 3.2 : Développer les dispositifs de précollecte à terre</i>	3.2.1 : Soutenir et coordonner des initiatives locales de précollecte
	<i>Objectif 3.3 : Renforcer et développer des dispositifs de collecte</i>	3.3.1 : Soutenir les solutions fixes /mobiles pour améliorer les dispositifs de collecte aux professionnels de la pêche et de l'aquaculture dans les ports et les zones conchylicoles
		3.3.2 : Développer des synergies entre acteurs pour réduire les déchets plastiques

◆ Plan d'action

Axe	Objectif	Action
<p>Axe n° 4 : Recyclage et valorisation des déchets plastiques de la filière pêche et aquaculture</p>	<p><i>Objectif 4.1 : Améliorer le recyclage des engins de pêche et aquacoles</i></p>	<p>4.1.1 : Développer des techniques de recyclage et soutenir la création de filières locales et nationales de recyclage des déchets plastiques présents dans les engins de pêche et aquacoles</p>
	<p><i>Objectif 4.2 : Développer les filières de valorisation énergétique des déchets plastiques marins</i></p>	<p>4.2.1 : Développer des techniques de valorisation énergétique et soutenir la création de filières locales et nationales de valorisation énergétique des déchets plastiques présents dans les engins de pêche et aquacoles</p>
	<p><i>Objectif 4.3 : Développer les filières d'élimination des déchets plastiques marins</i></p>	<p>4.3.1 : Développer des techniques d'élimination des engins de pêche et aquacoles compatibles avec les critères d'accueil des installations de stockage de déchets</p>

◆ Plan d'action

Axe	Objectif	Action
<p>Axe n°5 : Initiatives locales et communication de la gestion globalisée des déchets plastiques de la filière pêche et aquaculture</p>	<p><i>Objectif 5.1 : Développer la communication et sensibiliser les différents acteurs de la filière pêche et aquaculture sur les gestions de leurs déchets</i></p>	<p>5.1.1 : Soutenir et développer le partage des connaissances et des bonnes pratiques moins productrices de déchets plastiques</p>
		<p>5.1.2 : Développer la formation des acteurs aux meilleures pratiques actuelles en matière de développement durable et de réduction des déchets plastiques</p>
	<p><i>Objectif 5.2 : Développer les démarches d'économie circulaire territoriale en lien avec la réduction des plastiques en mer</i></p>	<p>5.2.1 Soutenir les démarches d'économie circulaire territoriale en lien avec la réduction des plastiques en mer</p>

Résultats étude « FEAMP - petite pêche côtière »

Synthèse : <https://www.franceagrimer.fr/content/download/64974/document/SYN-MER-PPC.pdf>

Rapports :

<https://www.franceagrimer.fr/content/download/64934/document/ETU-MER-PPC-2020.pdf>

Et

https://www.franceagrimer.fr/content/download/64935/document/ETU-MER-PPC_proche-2020.pdf

◆ Éléments d'analyse et enjeux pour la petite pêche côtière et ses populations proches en France métropolitaine

◆ Octobre 2019 – Juillet 2020

◆ Un plan d'action composé de 6 axes et de 56 actions

Objectif 3.1 : Favoriser la gestion de structures collectives

L'objectif est de créer et renforcer les dynamiques collectives entre acteurs de la PPC en permettant l'émergence de projets regroupant les opérateurs de la PPC pour la structuration et la valorisation de la filière.

Niveau de priorisation national : Moyen

Éléments de justification du niveau de priorité :

- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : enjeux identifiés secondaire sur certains territoires
- Cadre réglementaire européen : enjeu identifié

Articulation proposition de la commission européenne COM(2018)390 : Article 15(i) organisation collective et participation au processus de décision et de conseil

Éléments en lien avec le PO FEAMP 14-20 : Mesure 62 DLAL

Points de vigilance : La définition de la PPC de l'étude n'étant pas partagée sur l'ensemble des territoires, il est important de ne pas rompre les dynamiques existantes sur les territoires ne tenant pas compte de la distinction PPC / non PPC. Il peut également s'agir d'utiliser les synergies et les complémentarités entre les différents segments de la pêche pour renforcer la structuration collective de l'ensemble de la filière.

Actions soutenues :

Volet 1 : Développement et renforcement des structures collectives de gestion d'infrastructures ou d'équipements, à terre ou en mer

Volet 2 : Développement et renforcement des structures collectives de commercialisation et de promotion des produits et des métiers de la PPC

Volet 3 : Gestion et animation des outils collectifs

Exemples d'opérations éligibles :

- Acquisition, gestion et entretien d'équipements collectifs visant à améliorer la gestion collective des activités et des productions de la PPC (comme les équipements cités pour les mesures 1.1 et 1.2) ;
- Elaboration, reconduite et animation de plans de promotion et de commercialisation ;
- Renforcement des moyens et des compétences des structures de gestion d'outils collectifs (coopératives, associations, etc.).

Exemples de structures éligibles :

- Structures de gestion collective ;
- Etablissement publics ayant des missions d'encadrement des activités de pêche ;
- Organisations professionnelles de la pêche ;
- Association de pêcheurs professionnels ;
- Concessionnaires portuaires.

Mise en œuvre :

L'accès aux outils de gestion collectifs doit bénéficier en majorité aux opérateurs de la PPC. Toutefois, les opérateurs de pêche non PPC pourront être considérés comme des bénéficiaires secondaires de ces outils.

Les actions pourront être mises en œuvre également dans le cadre du DLAL.

◆ Actions

Axe 1 : Qualité des produits de la PPC, de leur mise en vente et de leur valorisation	Objectif 1.1 : Augmenter la qualité des produits de la PPC (important)	<p>Volet 1 : Amélioration de la qualité, des perspectives de conservation et de valorisation des captures à bord des navires</p> <p>Volet 2 : Amélioration de la prise en charge des débarquements à terre</p> <p>Volet 3 : Amélioration de la valorisation par la transformation des produits de la PPC</p> <p>Volet 4 : Etudes et formation</p>
	Objectif 1.2 : Améliorer l'organisation de la mise en vente des produits de la PPC (très important)	<p>Volet 1 : Offre de services des points de débarquements</p> <p>Volet 2 : Diversification des modes de vente et développement de nouveaux marchés</p> <p>Volet 3 : Collecte des produits de la PPC</p> <p>Volet 4 : Système de collecte et de partage de données</p>
	Objectif 1.3 : Promouvoir les métiers et les productions de la PPC (important)	<p>Volet 1 : Communication sur les produits de la PPC</p> <p>Volet 2 : Communication et attractivité du métier de marin pêcheur et des techniques de pêche</p> <p>Volet 3 : Label, marques collectives, signes de différenciation et de qualité pour les produits de la PPC</p> <p>Volet 4 : Valorisation des espèces méconnues des consommateurs ou peu valorisées</p>

◆ Actions

Axe 2 : Gestion et assistance des entreprises de pêche	Objectif 2.1 : Soutenir la montée en compétence en gestion d'entreprise des opérateurs de la PPC (faible)	Volet 1 : Outils de gestion et de stratégie d'entreprise Volet 2 : Gestion des ressources humaines dans les entreprises de la PPC Volet 3 : Amélioration des connaissances sur la réglementation et ses évolutions
	Objectif 2.2 : Accompagner les opérateurs de la PPC dans les démarches de gestion (moyen)	Volet 1 : Renforcement des moyens et des compétences des structures professionnelles Volet 2 : Appui à la gestion des entreprises de pêche pour la réalisation de démarches administratives et de demandes d'aides financières
	Objectif 2.3 : Accompagner l'installation des jeunes pêcheurs (important)	Volet 1 : Soutien financier à l'installation Volet 2 : Développement de services d'appui à l'installation Volet 3 : Dispositifs et initiatives collectives pour l'installation et la transmission d'entreprise
	Objectif 2.4 : Renforcement de l'ingénierie financière (important)	Volet 1 : Outils de préfinancement Volet 2 : Outils de compensation financière en cas d'arrêt impératif et temporaire des activités de pêche Volet 3 : Gestion des outils

◆ Actions

Axe 3 : Dynamiques collectives, cohésion de la filière et représentativité	Objectif 3.1 : Favoriser la gestion de structures collectives (moyen)	Volet 1 : Développement et renforcement des structures collectives de gestion d'infrastructures ou d'équipements, à terre ou en mer Volet 2 : Développement et renforcement des structures collectives de commercialisation et de promotion des produits et des métiers de la PPC Volet 3 : Gestion et animation des outils collectifs
	Objectif 3.2 : Connaitre, faire connaître les activités de la PPC et renforcer la gouvernance au service de la PPC (important)	Volet 1 : Collecte de données socio-économiques sur la PPC Volet 2 : Valorisation et communication des données socio-économiques sur la PPC Volet 3 : Représentation des acteurs de la PPC aux différentes échelles géographiques
	Mesure 3.3 : Mise en réseau et échange des bonnes pratiques (faible)	Volet 1 : Mise en réseau des acteurs Volet 2 : Echange de bonnes pratiques dans la PPC

◆ Actions

<p>Axe 4 : Amélioration des connaissances et gestion de la pêche et des écosystèmes côtiers</p>	<p>Objectif 4.1 : Acquisition et traitement de données pour la connaissance et la gestion des stocks halieutiques (moyen)</p>	<p>Volet 1 : Connaissance des espèces halieutiques en zone côtière dont les zones fonctionnelles halieutiques</p> <p>Volet 2 : Suivi régulier de l'état des stocks en zone côtière</p> <p>Volet 3 : Amélioration des connaissances de l'impact des activités de pêche sur les stocks</p> <p>Volet 4 : Amélioration des connaissances de l'impact des activités (autres que pêche) en zone côtière sur les stocks</p> <p>Volet 5 : Traitement des données et diffusion des résultats</p> <p>Volet 6 : Elaboration et animation de plans de gestion de pêche en zone côtière (adaptation des volumes, des modalités de captures, arrêt temporaire)</p> <p>Volet 7 : Formation des opérateurs de la PPC à la mise en œuvre de protocoles pour l'acquisition de connaissances et des suivis halieutiques</p>
	<p>Objectif 4.2 : Gestion des écosystèmes côtiers (moyen)</p>	<p>Volet 1 : Connaissance des écosystèmes côtiers</p> <p>Volet 2 : Suivi des écosystèmes côtiers (indicateurs)</p> <p>Volet 3 : Amélioration des connaissances des impacts des activités côtières sur les écosystèmes côtiers (et impacts cumulés)</p> <p>Volet 4 : Traitement des données et diffusion des résultats</p> <p>Volet 5 : Elaboration de plans de gestion de l'espace marin</p> <p>Volet 6 : Animation des plans de gestion</p> <p>Volet 7 : Formation des opérateurs de la PPC à la mise en œuvre de protocoles pour l'acquisition de connaissances et des suivis</p> <p>Volet 8 : Certification des données et des résultats par des tiers indépendant (audits)</p>

◆ Actions

<p>Axe 5 : Condition de pêche, qualité des engins vis-à-vis de leur impact sur l'environnement, santé et sécurité des pêcheurs</p>	<p>Objectif 5.1 : Amélioration des outils de production – Innovation (moyen)</p>	<p>Volet 1 : Développement de l'expérimentation et de l'innovation Volet 2 : Mise sur le marché des innovations</p>
	<p>Objectif 5.2 : Amélioration des outils de production – acquisition et mise en service (important)</p>	<p>Volet 1 : Amélioration des conditions à bord relatives à la sécurité, aux conditions de travail, à la santé et l'hygiène à bord des navires Volet 2 : Efficacité énergétique et remotorisation Volet 3 : Amélioration de la sélectivité des engins de pêche pour limiter l'incidence de la pêche sur le milieu marin Volet 4 : Accès au numérique Volet 5 : Formation et accompagnement pour l'utilisation des nouveaux équipements</p>
<p>Axe 6 : Diversité des activités de la PPC et économie bleue</p>	<p>Objectif 6.1 : Accompagnement à la diversification des activités de pêche dans l'économie bleue (moyen)</p>	<p>Volet 1 : Développement du pécaturisme et de l'ittitourisme Volet 2 : Diversification des métiers de pêche pour des activités de l'économie bleue Volet 3 : Appui et financement de l'économie bleue en lien avec la PPC</p>

FEAMPA & révision du PSNPDA

La stratégie nationale aquacole en cours d'élaboration se décline en 8 thématiques
1/ Gouvernance et simplification des procédures administratives
2/ Sanitaire, zosanitaire en aquaculture & bien-être des poissons
3/ Recherche & innovation
4/ Gestion des risques climatiques, sanitaires et environnementaux
5/ Favoriser le développement économique des filières aquacoles
6/ Attractivité
7/ Augmentation de la valeur ajoutée des produits de l'aquaculture et performance environnementale des entreprises aquacoles
8/ Collecte et valorisation des données aquacoles

Plan d'action RUP



1.3 – Consultation des parties prenantes socio-professionnelles du PO

Contributions par priorités et mesures (hiérarchisation des besoins et commentaires)

Priorités	Mesures	ADEPALE	Aquimer	CIPA	Cluster maritime	CNC	CNPMEM	IFREMER	FEDOPA	FFP	PMM+PMBA	UMF	UPF
P1 - Le développement durable de la pêche et la conservation des ressources halieutiques	Art. 14.1		x	x	x		x	x	x	x	x	x	x
	Art. 16		x						x				
	Art. 17.1							x			x		
	Art. 17.2								x				x
	Art. 18												x
	Art. 19			x				x				x	
	Art. 20							x			x		
	Art. 21												
	Art. 22		x	x		x	x	x	x	x	x	x	x
P2 - La sécurité alimentaire via le développement économique durable de l'aquaculture et des marchés	Art. 23	x	x	x	x	x		x	x		x	x	
	Art. 24	x	x						x	x	x	x	x
	Art. 25	x							x		x	x	x
P3 - Permettre la croissance d'une économie bleue durable et favoriser la prospérité des communautés côtières	Art. 26		x	x	x			x	x		x	x	x
P4 - La gouvernance internationale des océans	Art. 27		x		x					x	x		
	Art. 28				x		x		x		x		
	Art. 29								x				
Questionnaire													
Entretien													

article ayant fait l'objet d'une hiérarchisation
 x commentaire qualitatif inséré ou fait par le répondant

1.3 – Consultation des parties prenantes socio-professionnelles du PO (extrait)

Pertinence du diagnostic et de la stratégie future	Enjeux des conditions de mise en œuvre
<p>Diagnostic des besoins et stratégie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins pertinente dans l'ensemble, mais très (trop) large • nécessité d'une stratégie structurante, resserrée simplifiée • anticipation Brexit, ... 	<p>Financement des projets « transversaux » ou « intégrés » : plusieurs dossiers sur un projet global du porteur de projet</p>
<p>Pertinences des mesures/articles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • simplification de la rédaction (éviter les concepts flous, ...) • règl. contrôle : forts enjeux de collecte des données • coûts de fonctionnement de la PPC • ouvrir l'art. 26 (DLAL) à l'économie bleue, ... 	<p>Importance des AAP nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • projets collectifs, • thématiques nationales en R&D et innovation et moyens financiers associés • etc.
<p>Thèmes à enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • attractivité des métiers et renouvellement de générations : thème central et global (toutes filières) • leçons du COVID (difficulté de trésorerie des entreprises, mesures d'urgence, ...) • volume importants de besoins sur certains thèmes : « déchets » • R&D/I des activités pêches, aqua plus durables : encourager le transfert et interactions recherche / socio-professionnels • Technologies : satellite à bord des bateaux, ... • Planif spatiale maritime (méthodologie interaction entre parties prenantes,...), etc. 	<p>Prévoir appui aux Porteurs de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • surveillance et sécurité en mer, • lutte contre les déchets, ... ; • besoin d'ingénierie financière pour limiter les subventions (sauf cas spécifiques : environnement, installation, ...),
	<p>Éligibilité « bénéficiaires indiv. ET coll. » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • risque d'effet bloquant potentiel (cf. FEAMP actuel), ... ; • soutien aux structures professionnelles et collectives : • collecte de données (simplification pour les entreprises), • acquisition de connaissances, • animation et concertation (filieres, actions à l'échelle transnationale)
	<p>Importance de la communication générique Etc.</p>

2

Architecture et contenu du PO

2.1 – Préambule méthodologique sur la V1 du PO FEAMP (chap. 1 et 2)

Plan du PO V1 = modèle de programme présenté par la CE aux Etats membres le 14 juin 2019.

Evolutions par rapport à la « Version 0 » du 9 juillet :

- contributions des partenaires du PO (15 juin / 1er septembre), puis réunion du Comité de corédaction du 15 septembre 2020 ;
- nombre de caractères maximum imposés par le règlement → suppression de textes, exemples ou éléments mais reste cohérent avec la V0 → texte plus générique permettant le soutien à une plus grande diversité d'actions et texte plus durable dans le temps (2021-2027) ;
- évolutions introduites par le texte de compromis du projet de règlement : architecture selon des «objectifs spécifiques ».

A ce stade des travaux, **seuls les chapitres 1** « stratégie du PO » et **2** « priorités du PO »

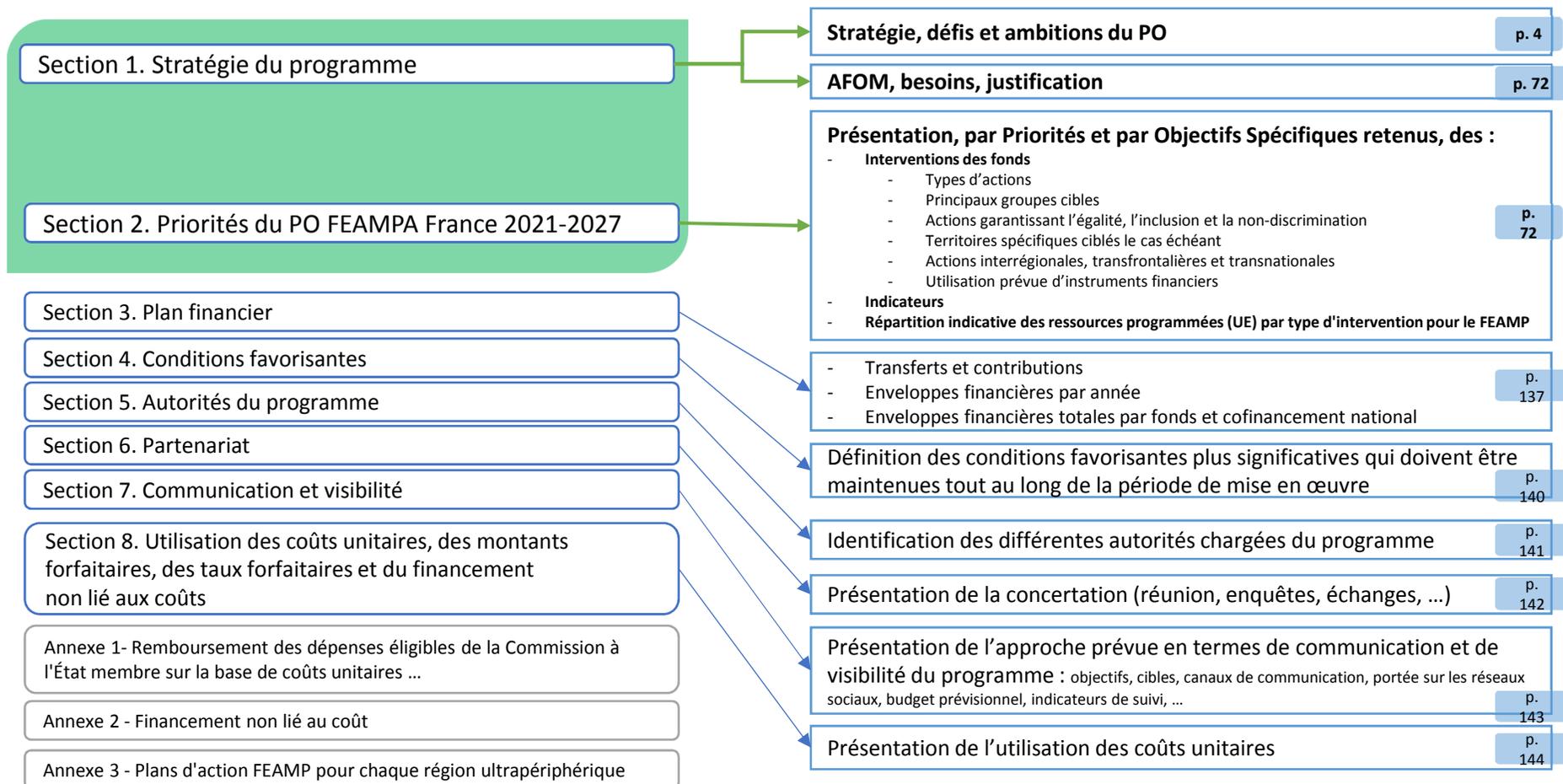
Chap. 1:

- plus synthétique
- texte introductif de 30 000 caractères (au lieu de 90 000) = les ambitions du FEAMP pour la France ;
- tableau 1A : pour les 4 priorités du règlement FEAMP : AFOM » + « besoins » + « justification ».

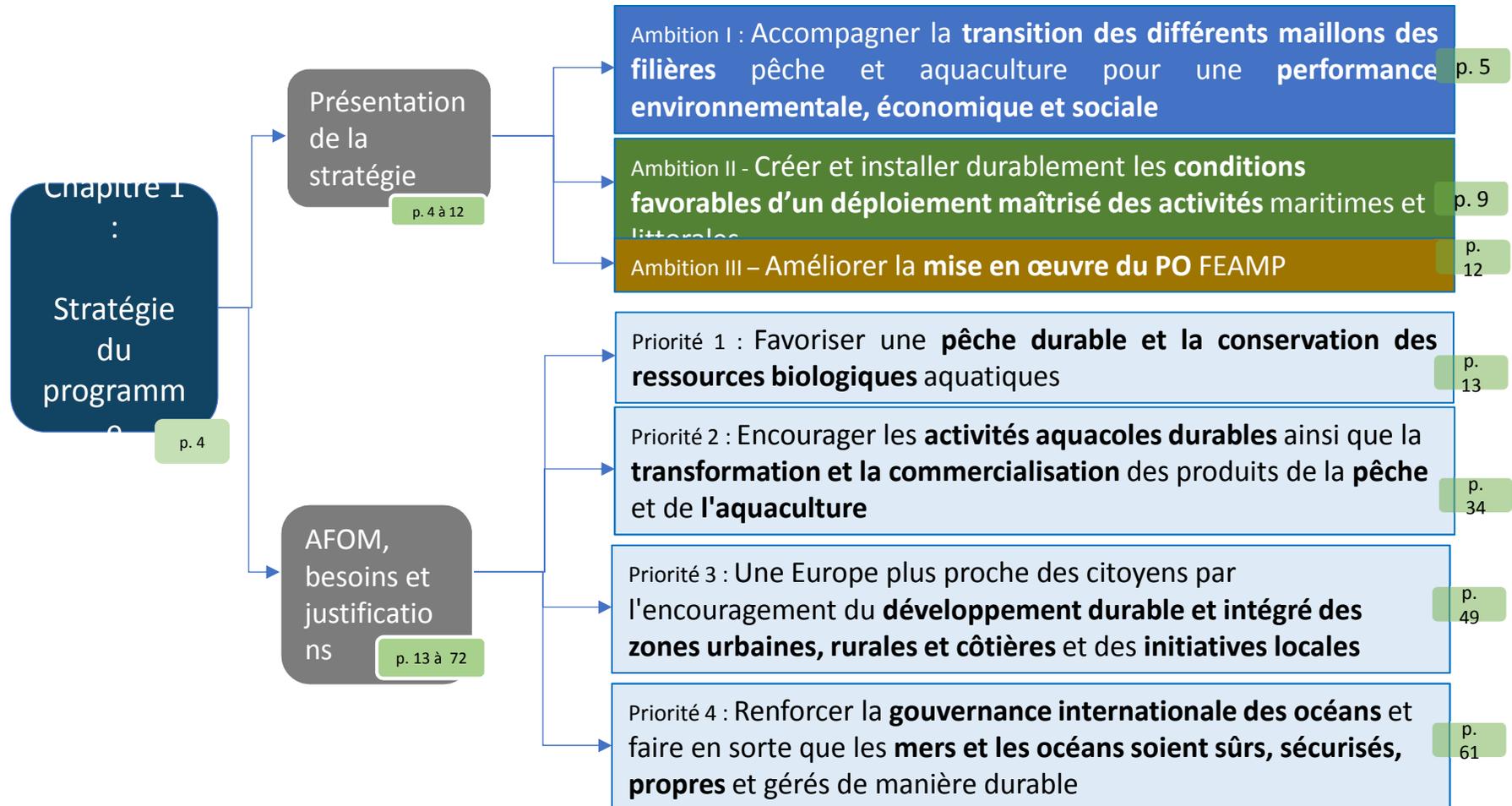
Chap. 2:

- « objectifs spécifiques » et articles : intervention des fonds (type d'action, groupes cibles, ...),
- indicateurs, répartition indicative des ressources : à renseigner dans la prochaine version du PO (fonction des priorités et maquette financière).

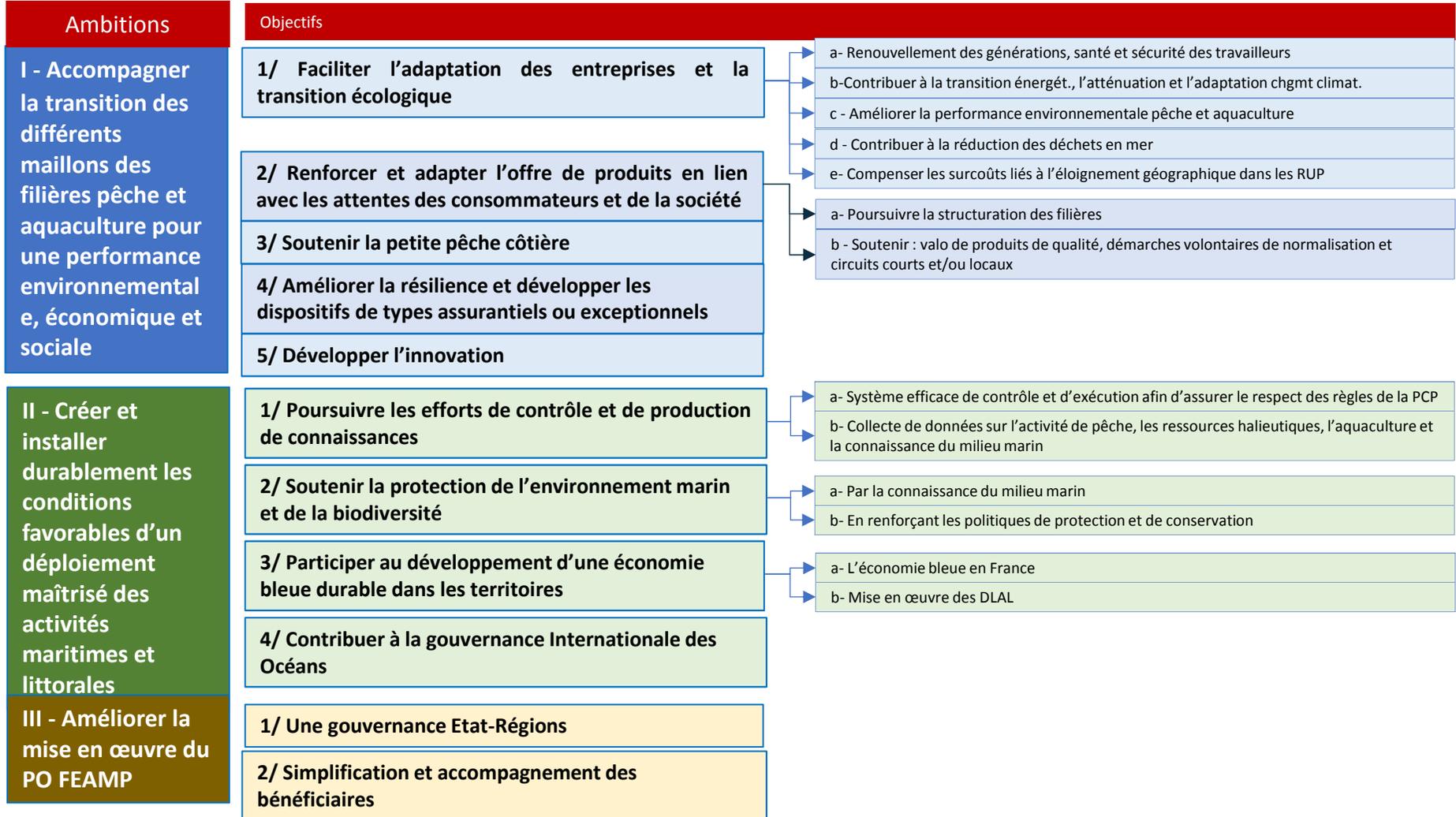
2.2 – Plan schématique de la V1 du PO FEAMPA (du 22 septembre 2020)



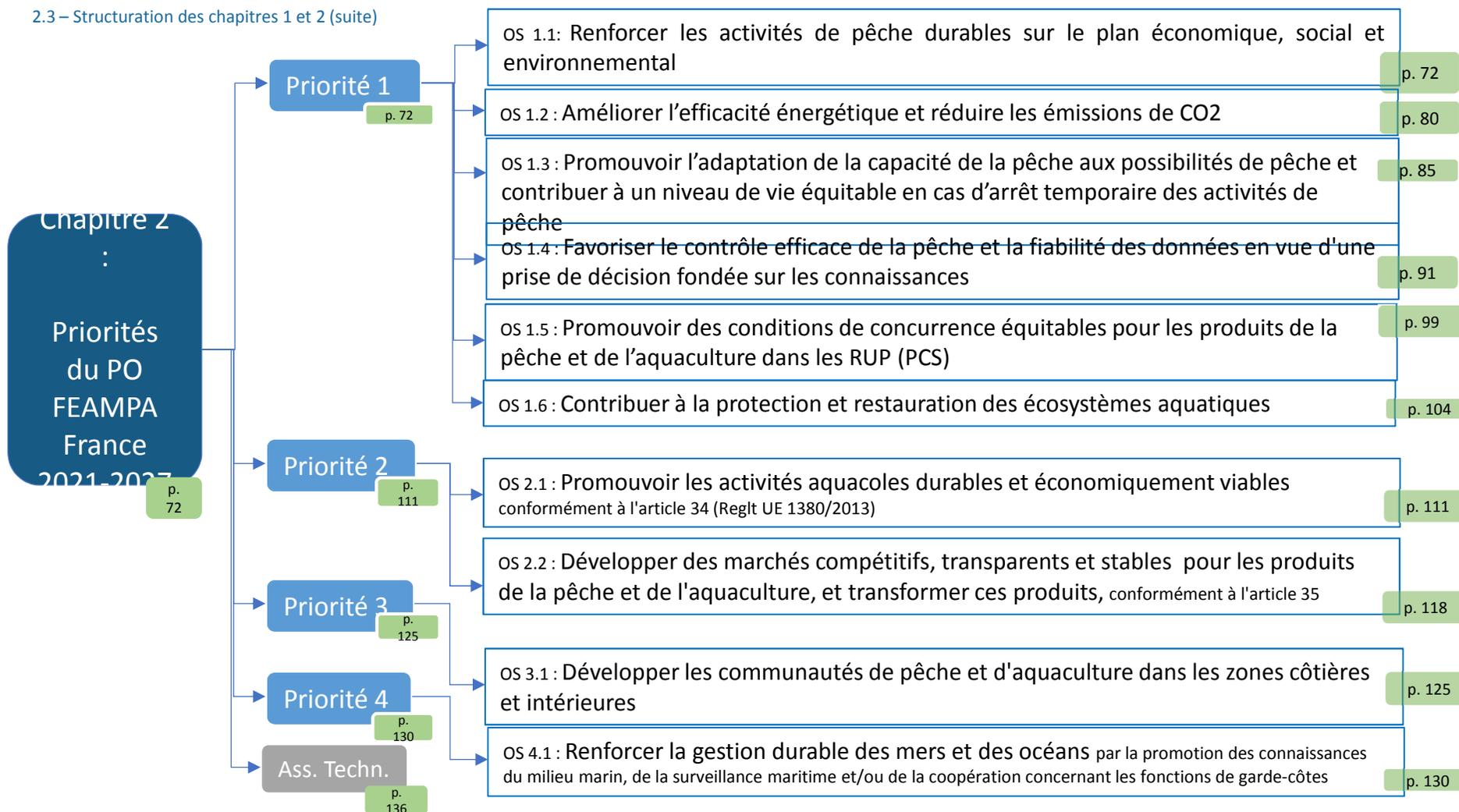
2.3 – Structuration des chapitres 1 et 2 du PO



Les ambitions



2.3 – Structuration des chapitres 1 et 2 (suite)



2.4 – Déclinaison de la stratégie par priorité (P)

	Objectifs spécifiques (OS)	Articles	Types d'action	Exemples
P.1	OS 1.1 Renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environnemental	Art 14 Art 16 (acquis.)	1/ Opérations de soutien individuel aux entreprises	Engins de pêche (Sélectivité et modification), sécurité à bord, efficacité énergétique, etc.
			2/ Soutien collectif aux entreprises	Acquisition de 1 ^{er} navire
			3/ Infrastructures et superstructures	Formation professionnelle continue
			4 / Recherche et innovation	Services de conseil
			5/ Dispositifs de prévention et de gestion des risques	Ports de pêche (conditions de travail, qualité, sécurité)
			6/ Communication, médiation, animation	Etudes, partage de connaissances, expérimentations, ...
	OS 1.2 Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO2	Art 16 (moteur)	7/ Soutien individuel aux entreprises	Campagnes de communication et de sensibilisation, ...
	OS 1.3 Promouvoir l'adaptation de la capacité de pêche aux possibilités de pêche et contribuer à un niveau de vie équitable en cas d'arrêt temporaire des activités de pêche	Art 17 et 18	8/ Arrêts définitifs des activités de pêche	Remplacement ou modernisation du moteur
			9/ Arrêts temporaires des activités de pêche	Compensation de l'arrêt définitif
				Compensation de l'arrêt temporaire (ex: arrêt réglementaire, catastrophe naturelle, pandémie, etc.)

2.4 – Déclinaison de la stratégie par priorité (P)

Objectifs spécifiques	Articles	Types d'action	Exemples
P1 (suite)			
OS 1.4 Favoriser le contrôle efficace de la pêche ainsi que la fiabilité des données en vue d'une prise de décision fondée sur les connaissances	Art 19 et 20	10/ Soutien individuel aux entreprises de pêche 11/ Soutien aux administrations concourant à l'effort de contrôle 12/Collecte et diffusion de données dans le cadre de la DCF	Investissements à bord à des fins de contrôle Renforcement des moyens de contrôle : achat navire de contrôle, achat et installation de technologies, etc... Mise au point de systèmes de contrôle et de suivi Renforcement de capacités : coopération, formation Actions de collecte et de diffusion de données
OS 1.5 Promouvoir des conditions de concurrence équitables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture produits dans les RUP	Art 21	13/Compensation des surcoûts dans les RUP	Compensation des surcoûts dans les RUP pour les produits de la pêche et de l'aquaculture
OS 1.6 Contribuer à la protection et restauration des écosystèmes aquatiques	Art 22	14/ Opérations de lutte contre les déchets 15/ Opérations pour la protection et la restauration des écosystèmes 16/ Opérations d'élaboration, gestion et suivi des AMP 17/ Opérations d'accompagnement	Investissements dans les ports ou autres infrastructures Démarches d'économie circulaire, initiatives locales, etc. Investissements environnementaux (actions pour l'atteinte et le maintien du BEE, etc.) Restauration, gestion et suivi d'AMP (élaboration et mise en œuvre des DOCOB, etc.) Etudes, formation, campagnes de sensibilisation aux enjeux env.

2.4 – Déclinaison de la stratégie par priorité (P)

Objectifs spécifiques	Articles	Types d'action	Exemples
OS 2.1 Promouvoir les activités aquacoles durables et économiquement viables, conformément à l'article 34, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 1380/2013	Art 23	1. Soutien individuel aux entreprises	- Investissements productifs et environnementaux - Services environnementaux - Aide à l'installation
		2. Soutien collectif aux entreprises	- Conseil et formation à l'échelle de l'entreprise - Elaboration de guides, séminaires, etc.
		3. Infrastructures et superstructures	- Modernisation/dvpt des zones à vocation aquacole..
		4. Recherche et innovation	- Etudes et projets pilotes
		5. Production et diffusion des connaissances	- Collecte et diffusion hors DCF, planification spatiale, réseaux de surveillance..
		6. Prévention et gestion des risques	- Fonds de mutualisation, assurances, etc.
		7. Communication, médiation, animation	- Actions collectives, partenariats avec d'autres parties prenantes, communication grand public..
OS 2.2 Développer des marchés compétitifs, transparents et stables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture, et transformer ces produits, conformément à l'article 35 du règlement (UE) n° 1380/2013 et au règlement (UE) n° 1379/2013	Art 24 et 25	1. Soutien individuel aux entreprises	- Investissements productifs et environnementaux - Conseil à l'échelle de l'entreprise - Démarches de labellisation, certification, normalisation - Plans de Production et de Commercialisation (PPC)
		2. Soutien collectif aux entreprises	- Création/regroupement d'OP/AOP/OI - Communication, démarches collectives de labellisation, normalisation, partage de connaissance, etc. - Investissements collectifs: outils de vente, digitalisation, prévision des apports, etc..
		3. Recherche et innovation	- Etudes: prévisions à LT, études de marché, etc.. - Innovation marketing, process et produit

2.4 – Déclinaison de la stratégie par priorité (P)

	Objectifs spécifiques	Articles	Types d'action	Exemples
P.3	OS 3.1 Développer les communautés de pêche et d'aquaculture dans les zones côtières et intérieures	Art 26	<ol style="list-style-type: none"> 1. Actions préparatoires pour les DLAL 2. Gestion des projets de territoire et des GALPA dans le cadre du DLAL 3. Coopérations 4. Mise en œuvre de la stratégie de DLAL et financement des dossiers retenus au titre des stratégies locales 	<p>Etudes, définition de territoires de projet, mise en place du GAL, etc.</p> <p>Financement des équipes d'animation, de gestion, des activités d'évaluation, etc.</p> <p>Actions de coopération territoriale dans le domaine de l'économie bleue sur des thèmes trans-sectoriels: connaissance des milieux marins, gestion des déchets, formation, etc.</p> <p>Diversification de l'économie locale, projets d'inclusion sociale, environnementale, de développement économique, gouvernance maritime, développement d'outils d'ingénierie territoriale, financière et administrative, formation et compétences des métiers maritimes, planification maritime, sensibilisation et communication sur la culture maritime, etc.</p>
P.4	OS 4.1 Renforcer la gestion durable des mers et des océans par la promotion des connaissances du milieu marin, de la surveillance maritime et/ou de la coopération concernant les fonctions de garde-côtes	Art 27/28/29	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etudes et recherches 2. Acquisition et partage de connaissance 3. Formation, transfert d'expérience 4. Recherche et Innovation 5. Coopération, en matière de garde-côtes et coopération régionale maritime à l'appui d'une gouvernance et d'une gestion intégrées de la politique maritime 6. Gouvernance maritime 	<p>Actions du plan d'action intégré dans le DSF ou dans les DSB répondant aux objectifs environn. de la DCSMM</p> <p>Investissements pour accroître la collecte (hors DCF), le partage de données et l'échange d'expériences, ...</p> <p>Partenariat entre les scientifiques et les pêcheurs, ...</p> <p>Systèmes de surveillance européens, nouvelles technologies et à la transition numérique, etc.</p> <p>Outils de surveillance maritime (modernisation, renforcement et optimisation), adaptation et renforcement du système d'aides à la navigation, ...</p> <p>Partage, fusion et analyse des informations disponibles dans les systèmes de signalement des navires européens (IMS-EMSA) et nationaux (SPATIONAV) ,...</p> <p>Création d'un conseil consultatif régional de l'océan indien positionné auprès de la COI (PA RUP) ,...</p>

3

Suite de la démarche

Attentes vis-à-vis des membres du CNS :

Retour sur le document « PO FEAMP V1 » du 22 septembre pour le 6 octobre 2020

Suite de la démarche :

Comité Etat-Régions

Echanges informels à la Commission européenne

Renseignement des parties de la section 2 : indicateurs, calibrage des Types d'interventions, ...

Ecriture des sections 3 (budget) jusqu'à section 8 (OCS)

Avis de l'autorité environnementale

→ V2 en CNS : décembre avant transmission à la CE